



CFPPA Carmejeane

La réussite au cœur  
des Alpes du Sud



## BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

En formation continue (Niveau 4)

### Durée de la formation

1351 heures (dont 1008 h en centre et 343 h en stage pratique en exploitation agricole)

### Date de session

De mi-septembre à fin juin (sur une année scolaire)

### Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter.

### Lieu :

CFPPA Carmejeane  
Route d'Espinouse  
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

### Pour l'année précédente

Taux de réussite : 95%

Taux d'insertion : en attente

Taux de satisfaction : 97%

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les bases théoriques, techniques et professionnelles pour s'installer en tant que chef d'entreprise agricole.

Quatre parcours BP REA sont possibles en fonction de l'orientation du projet d'installation :

- Animaux laitiers avec transformation fromagère fermière
- Elevage ovin viande, cultures fourragères
- Maraîchage en agriculture biologique
- Grandes cultures

(D'autres orientations agricoles sont possibles, nous consulter)

### MÉTIERS VISÉS

- Chef-ffe d'exploitation agricole
- Salarié-e agricole hautement qualifié

### POURSUITE D'ÉTUDES

- Le BP REA conduit prioritairement à une insertion professionnelle dès la sortie de la formation : salariat, reprise ou création d'exploitation agricole
- Une poursuite d'études vers un BTS est possible

### CONTENU DE LA FORMATION

| UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel                          |
|---|
| UC 1 : Se situer comme professionnel  |
| UC 2 : Piloter le système de production   |
| UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agrosystème                               |
| UC 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise |
| UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise                                   |
| UC 6 et UC 7 : 2 UCARE au choix (voir tableau ci-dessous)                                   |

| UCARés possibles selon l'orientation du projet d'installation  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Animaux laitiers   | Ovin viande  | Maraîchage bio  | Grandes cultures  |
| -Transformation fromagère fermière<br>-Apiculture<br>-Agri-tourisme<br>-Pastoralisme<br>-Auto-construction | -Aviculture fermière<br>-Auto-construction<br>-Conduite de vergers<br>-Apiculture<br>-Agri-tourisme<br>-Pastoralisme | -Transformation de produits végétaux<br>-Aviculture fermière<br>-Auto-construction<br>-Conduite de vergers<br>-Apiculture<br>-Agri-tourisme | -Transformation de produits végétaux<br>-Aviculture fermière<br>-Auto-construction<br>-Conduite de vergers<br>-Apiculture<br>-Agri-tourisme<br>-PMA |

### MODALITÉS D'ALTERNANCE :

Un planning individualisé de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations :

[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

## Contacts

Responsable de formation :  
Caroline CANSIERE  
caroline.cansiere@educagri.fr

Responsable administrative :  
Rabia ARAB  
rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

## Accessibilité

Référente handicap :  
Rabia ARAB  
rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

**Frais pédagogiques : 0 €**

## Conditions d'admission

Satisfaire à l'entretien de motivation

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des apports théoriques et des mises en situations pratiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'agriculture, obtenu après la réussite aux épreuves des 7 Unités Capitalisables.

Les épreuves ont lieu tout au long de la formation, et elles sont très majoritairement constituées d'un dossier écrit suivi d'un entretien d'explicitation.

Le diplôme du BP REA valide le Certiphyto.

## PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Avoir un projet en agriculture
- Etre majeur
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un niveau 5 (CAPa) ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Justifier avant l'entrée en formation de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du BP REA ou de trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein.

## INFORMATIONS FINANCEMENT

| Financement de la formation   | Démarches  | Rémunération de l'apprenant(e) |
|---|--|--------------------------------|
| <b>Financement personnel</b>  | Devis sur demande  |                                |
| <b>Possibilité d'utiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation)</b><br>Abondement Pôle Emploi si demandeur d'emploi | Contacteur Pôle Emploi   | CPF (et Pôle Emploi)           |
| <b>Demandeur d'emploi</b><br>Financement par le Pôle Emploi ou par la Région Sud PACA                                   | Consulter le CFPPA   | Région ou Pôle Emploi          |
| <b>Salarié</b><br>PTP (Transition pro)<br>OCAPIAT<br>ANFH<br>...  | - Se renseigner auprès de son employeur<br>- Consulter le CFPPA pour planning et devis | Fonds de Formation             |

Mis à jour le 30/08/2022